

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 1^{er} avril 2019** à compter de **20 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absent :

Monsieur Bertrand Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ**
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-04-317

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture intégrale de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette appuyée par le conseiller Michel Larochelle

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-318

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska aux membres du conseil par M. Pascal Allaire de la firme comptable Groupe RDL sncrl ;

Le 1^{er} avril 2019

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le rapport financier 2018 soit adopté, tel que déposé.

QUE le conseil autorise, par la présente, la transmission dudit rapport financier
aux instances gouvernementales qui l'exigent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET CI-HAUT MENTIONNÉ

2019-04-319

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce
procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.